

LE DEVOIR



CAHIER
2

ÉCONOMIE
Donald Trump
fait fausse route,
dit le FMI
B 4

CULTURE
Toutes influences
unies, la chronique
d'Odile Tremblay
B 3

ACTUALITÉS
Ces robots qui
nous ressemblent,
stéréotypes compris
A 8

III SIGNES RELIGIEUX

La CSDM se pliera à la volonté de Québec

La direction fera respecter la loi sur la laïcité, malgré ce qu'elle en pense

MARCO FORTIER
LE DEVOIR

La plus grande commission scolaire du Québec fait volte-face au sujet de la loi sur la laïcité. Après avoir résolu en juin de retarder d'au moins un an l'application de cette loi « impossible à gérer », elle a décidé de se conformer aux ordres de Québec et de faire appliquer l'interdiction du port de signes religieux.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, un plan prévoyant la mise en application de la Loi sur la laïcité de l'État sera soumis la semaine prochaine au conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Les commissaires ont beau avoir décidé à l'unanimité, il y a deux mois, de retarder l'interdiction des signes religieux par les enseignants, la haute direction de la CSDM se sent obligée d'obéir à la loi. Pourquoi? Parce qu'un article de la loi prévoit qu'il incombe à « la plus haute autorité administra-

Dans une école de Rosemont, un père a demandé à ce qu'on change de classe son enfant, l'enseignante qui y était assignée portant le foulard islamique. Les autorités ont rejeté sa requête.

tive » de faire appliquer le bannissement des signes religieux.

Déjà, les offres d'emploi publiées par la CSDM indiquent le virage qui a pris place au cours de l'été : « Les employés de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sont soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel de la CSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. »

Selon nos informations, le directeur général de la CSDM craint de subir des sanctions du gouvernement, ou même la mise sous tutelle de la commission scolaire, s'il retarde la mise en application de la loi. Il se sent pris entre l'arbre et l'écorce : les élus scolaires lui ont demandé de lancer une série de consultations qui reporteraient l'interdiction du port de signes religieux à l'automne 2020, mais la loi adoptée en juin par l'Assemblée nationale lui donne clairement le rôle d'autorité responsable de l'application de la loi.

Le premier ministre, François Legault, avait mis en garde la Commission scolaire contre la tentation de reporter la mise en œuvre de la loi, en juin. Il n'avait toutefois pas évoqué de possibles sanctions.

Ce virage à 180 degrés de la CSDM est loin de faire l'unanimité au sein des commissaires. Certains veulent

VOIR PAGE A 2 : LAÏCITÉ

Des enfants détenus sans limite de temps



Le gouvernement de Donald Trump a annoncé qu'il comptait retirer les limites strictes régissant le temps passé en centres de rétention par les enfants migrants, nouvelle initiative controversée dans sa politique de fermeté face à l'immigration clandestine. VOIR PAGE B 7

LOREN ELLIOTT AGENCE FRANCE-PRESSE

III MÉDIAS

Capitales Médias pourrait être sans le sou à la mi-novembre

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Les citoyens doivent démontrer leur attachement à leurs quotidiens, souligne François Legault

Le temps presse pour trouver des acheteurs potentiels pour les six journaux du Groupe Capitales Médias (GCM), éprouvés financièrement. Les coffres pourraient être vides dès la mi-novembre, prévoit le syndic responsable du dossier.

« Ça prouve que le temps est notre pire ennemi et qu'il faut agir vite », lance le président du syndicat de la rédaction du *Soleil*, Jean-François Néron.

La Cour supérieure du Québec a donné son feu vert mercredi à l'aide d'urgence de 5 millions du gouvernement Legault, consentie pour maintenir sous respirateur artificiel les quotidiens du groupe. Acculé à la faillite, GCM a fait appel au tribunal en début de semaine pour se placer à l'abri de ses créanciers. Le groupe emploie quelque 350 artisans et publie notamment *Le Soleil* à Québec et *Le Droit* à Gatineau.

VOIR PAGE A 2 : MÉDIAS

INDEX

Avis légaux..... B3
Culture..... B1
Décès..... A4
Économie..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B2
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B7
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6

Une histoire de pêche et de perles

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

Les noms de Samuel de Champlain et de Jacques Cartier sont accrochés depuis longtemps à des ponts jetés sur le Saint-Laurent. L'eau a coulé dessous, jusqu'à charrier dans les mers de l'oubli les noms de leurs devanciers. Dans *Une histoire de la Nouvelle-France*, l'historien Laurier Turgeon, profes-

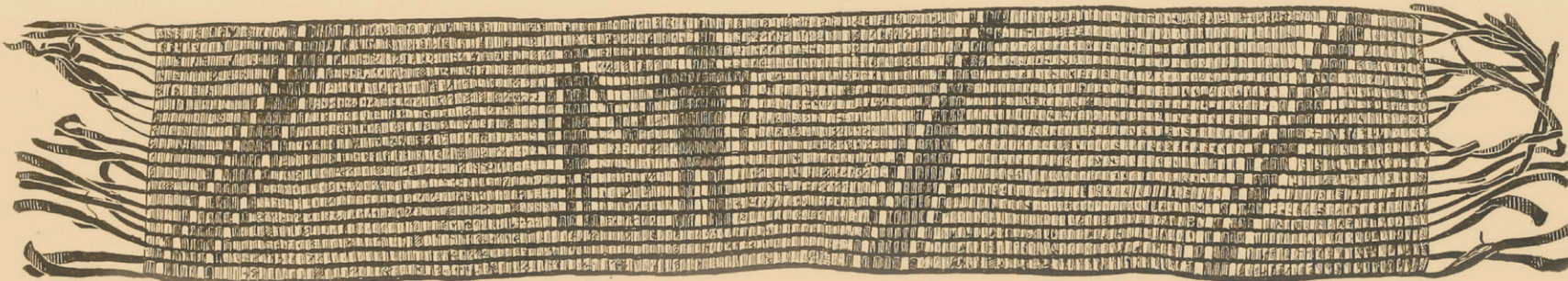
seur à l'Université Laval, s'intéresse aux échanges culturels dans une période de flottements au commencement d'un empire colonial : le XVI^e siècle.

Quand Cartier fait son voyage en 1534, les Autochtones montrent qu'ils ont déjà l'habitude des rapports avec les Européens. En juillet, par exemple, le navigateur malouin croise une quarantaine d'embarcations dont les occupants qui lui demandent, avec force signes, d'accoster. On veut lui montrer

des peaux, au bout de perches. Vous en voulez? En août, sur le chemin du retour, d'autres Autochtones montent sans crainte sur le pont. Oui, les échantillons commerciaux existent déjà.

Entre le troisième et dernier voyage de Cartier, en 1541-1542, et celui de Samuel de Champlain en 1608 se trouve un trou historique dans lequel Turgeon plonge.

VOIR PAGE A 4 : HISTOIRE



Les perles servent notamment à créer les colliers de wampum, avec lesquels on scelle les alliances.
WIKICOMMON



Décision contestée

LAÏCITÉ

SUITE DE LA PAGE A 1

continuer la bataille contre cette loi considérée comme mal adaptée à la réalité montréalaise.

La diversité fait partie de l'identité même de la grande région de Montréal. De plus, la pénurie d'enseignants et de directions d'école frappe durement, et la Commission scolaire ne peut se permettre de perdre des aspirants profs de talent (surtout des enseignantes, en fait), uniquement parce qu'ils ou elles portent un signe religieux, fait valoir la commissaire indépendante Violaine Cousineau.

« On avait voté à l'unanimité à ce sujet en juin au conseil des commissaires, et on est en train de faire autre chose. Je ne suis pas d'accord », a-t-elle réagi.

Elle dit comprendre et respecter la position délicate de la haute direction de la Commission scolaire. Selon elle, les commissaires élus devraient réaffirmer clairement que l'opposition à la loi sur la laïcité vient d'eux, et non des fonctionnaires de la CSDM. Mais nos sources indiquent que l'équipe de la présidente, Catherine Harel Bourdon, « prendra acte » des recommandations et fera appliquer la loi.

M^{me} Harel Bourdon a décliné la demande d'entrevue du *Devoir*. Elle avait déclaré en juin, au moment de l'adoption unanime de la résolution contre la loi interdisant le port de symboles religieux : « Le premier ministre pensait qu'il allait clore le débat, moi je pense qu'il fait juste ouvrir un débat social très présent dans nos milieux montréalais. »

Une enseignante ciblée

Le débat, en tout cas, continue de faire rage deux mois après l'adoption de la loi sur la laïcité. Un père de famille de Rosemont a ainsi demandé à son école de quartier que sa fille ne soit pas dans la classe d'une enseignante de maternelle portant le foulard islamique — et qui peut encore le porter en vertu de la clause dite de droits acquis.

La direction de l'école Marie-Rollet a refusé la demande du père. Il s'est tourné vers le commissaire scolaire du quartier, Jean-Denis Dufort, qui a aussi refusé. « L'enseignante en question a toutes les compétences requises pour assurer un enseignement de qualité à votre enfant et l'affichage de son appartenance religieuse n'est pas un critère justifiant un changement de classe », a répondu le commissaire dans une lettre que *Le Devoir* a obtenue.

Jean-Denis Dufort est estomaqué par cette demande d'un père de son quartier. À sa connaissance, il s'agit d'une première dans l'histoire de la CSDM. Il voit là l'expression d'un « racisme » devenu décomplexé par la loi sur la laïcité.

« Jusqu'à l'année dernière, jamais je n'aurais reçu une lettre comme celle-là, mais maintenant, ça semble permis d'afficher des positions racistes. Le quartier Rosemont est pourtant très progressiste », dit-il.



MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

III MATERNELLE 4 ANS

Roberge rappelé à l'ordre

Le ministre a contrevenu aux règles en remboursant les dépenses de témoins favorables qu'il a fait venir de Toronto et de New York

CAROLINE PLANTE
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

Le président de l'Assemblée nationale rappelle à l'ordre le gouvernement Legault. François Paradis reproche au ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, d'avoir dérogé à la pratique suivie à ce jour concernant le remboursement des frais de déplacement des témoins en commission parlementaire.

Sa décision écrite est venue clore une journée mouvementée à l'Assemblée nationale, mercredi, où les partis d'opposition se sont ligüés pour exiger des excuses du ministre, lesquelles n'ont finalement jamais été données.

Au cœur de l'histoire, la décision de Jean-François Roberge de rembourser, à même les fonds publics, les frais de déplacement, de repas et d'hébergement de deux New-Yorkais et de deux Ontariens favorables aux maternelles 4 ans. Ces derniers sont venus témoigner en commission parlementaire, début juin, en faveur du projet de loi du ministre. Ils se sont fait rembourser plus de 8600 \$ par le ministère de l'Éducation, a dévoilé *Le Journal de Québec*.

Dans son jugement, François Paradis est catégorique : « Il ne doit pas y avoir de remboursement des frais de déplacement de témoins en commission parlementaire par les ministères ou les organismes publics. »

Tout au plus, et exceptionnellement, une commission parlementaire pourrait décider de rembourser, à même son budget, les frais engagés par un témoin lorsque la présence de celui-ci est jugée essentielle. « Cependant, les commissions parlementaires n'ont pas pour pratique de rembourser les témoins », précise-t-il, en rappelant que la visioconférence est permise pour des témoins de l'extérieur depuis 2009.

« Le président nous donne raison ; cette situation était aberrante », a réagi en impromptu de presse le leader parlementaire du Parti québécois (PQ), Martin Ouellet.

M. Roberge, lui, est passé en coup de vent devant les journalistes à sa sortie du conseil des ministres, se refusant à tout commentaire.

Plus tôt dans la journée, le premier ministre, François Legault, s'était porté à la défense de son ministre, en déclarant qu'il était « normal » de rem-



bourser les dépenses encourues par des témoins. « C'est normal que, si on demande à des experts de venir partager leur expérience ici, à Québec, qu'on paie leurs dépenses. Je pense que c'est tout à fait normal », a-t-il affirmé. « J'ai déjà vu [la possibilité] de compenser des experts pour venir témoigner, même s'ils venaient d'une région éloignée au Québec », a-t-il ajouté.

Le président de l'Assemblée nationale le contredit : « Les témoins qui sont invités à témoigner dans le cadre de consultations en commission parlementaire ne sont pas remboursés. »

Selon la porte-parole libérale en éducation, Marwah Rizqy, le premier ministre a carrément « induit la population en erreur ».

« Service à la nation québécoise »

Elle avait plus tôt dénoncé le fait que le ministre Roberge se soit transformé en « agence de voyages, qui booke l'hôtel, le billet d'avion, qui fait venir à grands frais des experts, et je dirais des pseudo-experts ».

Ensemble, les partis d'opposition ont clamé qu'il est inéquitable de rembourser les dépenses d'alliés, et pas celles des autres. Ils se sont en outre inquiétés du mélange des genres, c'est-à-dire de l'ingérence du pouvoir exécutif dans le processus législatif.

Les invités new-yorkais et ontariens favorables aux maternelles 4 ans qui sont venus témoigner, toutes dépenses

Le ministre Jean-François Roberge a évité les journalistes après avoir essuyé les critiques du président de l'Assemblée nationale.

JACQUES BOISSINOT
LA PRESSE
CANADIENNE

payées, ont rendu « un service à la nation québécoise », s'est défendu M. Roberge en mêlée de presse mercredi matin. « Il faut comprendre que les experts internationaux qui sont venus sont venus rendre un service à la nation québécoise en nous informant de la façon dont ça s'est fait, et de la meilleure façon pour éclairer nos travaux », a-t-il dit.

Retour sur « l'investissement »

Il a du coup refusé de rembourser les 8600 \$ aux Québécois, affirmant que ceux-ci obtiendraient « un rendement sur leur investissement exceptionnel ».

« Je pense que c'est totalement inacceptable qu'il dise ça aux Québécois », s'est insurgée la députée Christine Labrie, de Québec solidaire (QS), qui a demandé à la commissaire à l'éthique d'enquêter sur cette affaire.

« Ça ne devrait pas être des fonds publics qui sont engagés pour défendre une option politique », a-t-elle ajouté.

Par ailleurs, le ministre Roberge, qui est député depuis 2014, a déclaré qu'il ne savait pas qu'une commission parlementaire pouvait faire comparaître un groupe par visioconférence.

De la « grossière négligence », selon la députée péquiste Véronique Hivon, qui blâme aussi le ministre d'avoir colporté « des choses qui ne sont pas la vérité » la veille, en disant qu'il était impossible de faire de la visioconférence. « Ce qui se passe, ce n'est vraiment pas banal, a-t-elle déclaré en impromptu de presse. On apprend qu'il a payé pour ces experts-là et ensuite, il invoque des arguments qui ne tiennent pas la route pour essayer de se justifier comme quoi il ne pouvait pas les faire comparaître par visioconférence. C'est très grave », a-t-elle renchéri.

Le ministre Roberge a par la suite concédé qu'il demandera à des experts de témoigner par visioconférence « la prochaine fois ».

L'étude détaillée du projet de loi 5, qui permettra le déploiement de la maternelle 4 ans universelle au Québec, et non pas seulement dans les milieux défavorisés, se poursuit au cours des prochaines semaines.

Fait à souligner, le ministre a refusé d'enchaîner dans la loi une date pour le déploiement de la maternelle 4 ans pour tous, pourtant promis d'ici 2023 par son parti en campagne électorale.

Des pistes de sortie de crise pour les journaux

MÉDIAS

SUITE DE LA PAGE A 1

Ce prêt temporaire devait garantir la poursuite « intégrale » des activités de GCM d'ici la fin de l'année, avait alors laissé entendre le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon. Mais l'argent pourrait venir à manquer plus tôt que prévu, selon le syndic Christian Bourque, du cabinet Pricewaterhouse Coopers (PwC), chargé des démarches pour trouver d'éventuels acquéreurs.

Dans ses prévisions, le syndic a fait preuve de prudence, revoyant à la baisse les revenus à court terme pour GCM, alors que ses déboires financiers sont exposés au grand jour depuis lundi. Selon le portrait dépeint par PwC, l'entreprise accuse des pertes financières de 27 millions de dollars. Parmi la liste des créances, l'entreprise doit à Investissement Québec, le bras financier de l'État, environ 8 des 10 millions octroyés dans le cadre d'un premier prêt en 2017.

Soutenir

Maintenant que la bouée lancée par Québec a été autorisée par la Cour, Jean-François Néron souhaite rencontrer le plus rapidement possible le nouveau patron par intérim de GCM, Stéphane Lavallée. « On espère que la restructuration qui va être envisagée sera faite en collaboration avec l'ensemble des syndicats des six journaux », dit-il.

« S'il y a un ou des repreneurs potentiels, on veut travailler en collaboration avec eux par la formation d'une coopé-

rative de travailleurs » possiblement actionnaires, ajoute le journaliste, en écho à une solution mise de l'avant par la Fédération nationale des communications (FNC). Rattachée à la CSN, l'organisation représente une majorité des ouvriers de l'information de GCM.

« Que ce soit la mi-novembre ou la fin décembre, pour nous, le plan reste le même », indique de son côté Pascale St-Onge, présidente de la FNC. Celle-ci appelle également la population à « se mobiliser » pour aider les journaux en difficulté. « On encourage les gens à s'abonner et les entrepreneurs locaux à y placer de la publicité. »

Un message qui a aussi été lancé en début de journée par François Legault. Le premier ministre a appelé les Québécois à s'abonner aux médias de la province et à les « consulter le plus possible ». Si le gouvernement a la « responsabilité » de les protéger, « il faut aussi qu'il y ait une responsabilité qui vienne des individus. »

« Il y a un prix pour qu'on soit capable de payer les journalistes, payer l'équipe qui amène les informations à chaque jour dans chaque région du Québec, a-t-il déclaré. C'est important qu'on y contribue financièrement, tout le monde. »

Aux détracteurs de l'aide d'urgence octroyée par l'État, M. Legault a répliqué que ce « prêt temporaire » vise un maintien des six quotidiens de GCM — « essentiels à la démocratie » — jusqu'à la présentation du programme d'aide de son gouvernement.

Prévu pour l'automne, ce programme « permanent » concernera l'ensemble

On espère que la restructuration qui va être envisagée sera faite en collaboration avec l'ensemble des syndicats des six journaux

JEAN-FRANÇOIS
NÉRON



des acteurs de l'industrie. Le montant versé pourrait toutefois varier en fonction de la ville et du nombre de journalistes du média, a laissé entendre le chef caquiste, sans plus de détails.

Taxer

Les ennus financiers de Capitales Médias — qui a vu son président, l'ex-député libéral Martin Cauchon, quitter le navire — ont continué à faire réagir le milieu journalistique. L'Association de la presse francophone a accusé les gouvernements provincial et fédéral de ne pas avoir agi plus tôt pour aider l'industrie déjà précaire.

Des pistes de sortie de crise ont émergé depuis l'annonce de la quasi-faillite de GCM, dont celle d'imposer une taxe aux Google et Facebook de ce monde. Taxer les géants du Web « relève du fédéral », a pointé mercredi François Legault. Il a par ailleurs écarté l'idée que le gouvernement renonce à acheter de l'espace publicitaire sur ces plateformes.

Pour le moment, le patron de Québecor, Pierre Karl Péladeau, est sur les rangs pour se porter acquéreur des journaux de GCM. Métro Média, propriétaire du quotidien gratuit *Métro*, aurait également entamé des démarches en vue de faire une offre, selon *La Presse*.

Le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, a confié mercredi que le gouvernement espérait plusieurs offres de repreneurs auprès du syndic, pour « idéalement ne pas avoir de concentration » de la presse.

Le gouvernement est le principal créancier de Capitales Médias, qui publie *Le Soleil* à Québec, *Le Droit* à Gatineau, *Le Quotidien* à Saguenay, *Le Nouvelliste* à Trois-Rivières, *La Tribune* à Sherbrooke et *La Voix de l'Est* à Granby. À ce titre, le gouvernement jouera un rôle-clé pour la suite des choses, en gérant le processus d'acquisition des six quotidiens.

III POLITIQUE FÉDÉRALE

Les libéraux tentent de clore l'affaire SNC-Lavalin

Ils refusent la tenue d'un comité parlementaire sur le récent rapport du commissaire à l'éthique condamnant le premier ministre

MARIE VASTEL
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Les libéraux veulent mettre le scandale SNC-Lavalin derrière eux une fois pour toutes, à la veille de l'élection fédérale. Les députés de Justin Trudeau se sont opposés à la majorité mercredi à ce qu'un comité parlementaire se penche sur le rapport du commissaire à l'éthique qui a condamné le premier ministre la semaine dernière.

Conservateurs et néodémocrates s'étaient alliés pour convoquer d'urgence le comité parlementaire de l'éthique, en plein été, afin d'y discuter de la possibilité d'inviter le commissaire Mario Dion pour qu'il discute de son rapport. M. Dion était même au bout du fil, prêt à comparaître par visioconférence. Mais au terme d'une heure et demie de délibérés, les libéraux ont rejeté la demande de l'opposition.

« Ce dossier a été étudié de manière exhaustive », a fait valoir le député Ste-

ven MacKinnon. « Le comité de la justice a tenu plus de 13 heures de témoignages, de la part de dix témoins différents, pendant cinq semaines. De plus, nous avons maintenant un rapport détaillé de 63 pages du commissaire qui fait suite à des mois de travail. [...] C'est maintenant évident, après les discours de mes collègues, que le véritable objectif de l'opposition est simplement de faire de la politique », a reproché le libéral, en suscitant l'ire de ses rivaux.

Pourtant, les agents du Parlement, comme le commissaire à l'éthique, témoignent régulièrement en comité parlementaire à la suite du dépôt de leurs rapports. La prédécesseuse de M. Dion, Mary Dawson, s'était présentée devant ce même comité de l'éthique l'an dernier pour y discuter de son rapport accusant Justin Trudeau d'avoir enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts lors de son séjour sur l'île privée de l'Aga Khan. À sa sortie du comité, M. MacKinnon n'a pas expliqué pour quelle raison une telle comparution était cette fois-ci inacceptable.

Mais, de l'avis des députés de l'oppo-

sition, les libéraux tentent simplement d'étouffer le scandale à deux semaines du déclenchement de la campagne électorale. « On s'en va en période électorale. Les Canadiens ont le droit de savoir ce qui s'est passé dans ce dossier. Et malheureusement, ils ne le sauront pas parce que les libéraux l'empêchent par tous les moyens », a reproché le conservateur Jacques Gourde.

« J'imagine qu'ils trouvaient qu'une heure de témoignage de M. Dion à la télévision nationale nuirait à leurs chances électorales, a renchéri Elizabeth May du Parti vert. Mais ils nous avaient aussi promis davantage de transparence et d'éthique. »

Le néodémocrate Charlie Angus a, quant à lui, accusé les libéraux de faire une fois de plus de l'« obstruction » pour aider « un premier ministre qui se croit au-dessus des lois ».

Le député libéral Nathaniel Erskine-Smith a brisé les rangs et appuyé la demande de l'opposition de convoquer M. Dion. Par souci de transparence, a-t-il plaidé, mais aussi pour contester l'in-

J'imagine qu'ils trouvaient qu'une heure de témoignage de M. Dion [le commissaire à l'éthique] à la télévision nationale nuirait à leurs chances électorales

ELIZABETH MAY



terprétation de la loi du commissaire qui était « juridiquement erronée » selon lui. Les cinq libéraux restants déniaient cependant malgré tout la majorité et ont rejeté l'invitation à M. Dion.

Le commissaire a conclu que M. Trudeau a agi de façon inappropriée en tentant d'influencer sa ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, à coup de « manœuvres troublantes », afin qu'elle intervienne auprès de la directrice des poursuites pénales pour que celle-ci octroie un accord de réparation à SNC-Lavalin accusée de corruption en Libye. M. Dion a en outre déploré que le Conseil privé lui ait refusé des documents confidentiels dans le cadre de son enquête, en évoquant le secret du conseil des ministres.

Des sondages inchangés

Le rapport du commissaire ne semble pour l'instant pas avoir fait bouger les intentions de vote au pays. Un sondage Léger mené pour La Presse canadienne place toujours les libéraux et les conservateurs à égalité avec 33 % d'appuis. La firme observe que la popularité du Parti libéral semble à peu près au même niveau qu'en juillet — avant le rapport de M. Dion — tandis que celle des conservateurs a perdu trois points de pourcentage.

Un second coup de sonde d'Abacus révèle lui aussi que le rapport du commissaire a eu un effet marginal sur l'électorat. Car 50 % des répondants ont affirmé que le rapport avait confirmé l'opinion qu'ils avaient déjà sur toute cette affaire, et 36 % n'étaient même pas au courant des conclusions du commissaire à l'éthique.

Chez les autres (14 % des répondants ont admis que le rapport leur avait fait changer d'avis), cette opinion est très partagée : 8 % croient que le premier ministre tentait de sauver des emplois alors que 6 % croient qu'il a agi de façon inappropriée pour aider une entreprise.

Trudeau croit que Scheer affaiblirait la place du Canada sur la scène mondiale

Le premier ministre prononçait un discours devant le Conseil des relations internationales de Montréal mercredi

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Le discours devait servir à exposer les priorités du Canada en vue du sommet du G7 qui s'ouvrira samedi à Biarritz en France, mais à quelques semaines du déclenchement de la campagne électorale, Justin Trudeau a plutôt tiré à boulets rouges sur son rival Andrew Scheer.

Dans une allocution prononcée mercredi midi devant le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM), le premier ministre a une fois de plus fustigé les politiques de division des conservateurs qui trouvent écho, selon lui, sur la scène internationale.

« Ils [les conservateurs] envisagent un monde où le Canada flirte avec les forces du populisme, en attisant la peur et en diffusant de la désinformation », a-t-il déclaré.

Jetant les bases de ce nouveau duel, Justin Trudeau a souligné — quatre ans après avoir pris le pouvoir — que « 2019 apparaît bien différente de 2015 ». « Le monde a changé rapidement » et est devenu « de plus en plus imprévisible », a-t-il averti.

Nombreux sont les pays qui se replient sur eux-mêmes, succombant aux sirènes du nationalisme et du populisme, a-t-il déploré. À l'heure où le protectionnisme est en hausse, le « commerce est devenu une arme ». Des citoyens, désabusés, peinent aujourd'hui à voir comment la mondialisation bénéficie à plus du 1 % des mieux nantis. Et le réchauffement climatique est devenu « une menace existentielle à l'humanité ».

Face à ces défis, les conservateurs proposent une « approche en matière de politique étrangère qui affaiblira la place du Canada sur la scène mondiale », a déclaré le chef libéral devant une salle comble. « Les politiciens conservateurs envisagent un monde où ils nient un soutien essentiel aux femmes vulnérables et marginalisées en refusant de financer la santé et les droits sexuels et reproductifs », a-t-il noté.

Le parti d'Andrew Scheer ne « comprend pas » l'urgence climatique, a souligné le chef libéral. « Ils envisagent un monde où le Canada agirait comme si les changements climatiques n'existaient pas. »

Priorités

Reprenant certaines formules qui ont fait mouche lors de la dernière campagne électorale, Justin Trudeau a une fois de plus parlé de sa « vision posi-



tive » du Canada, un pays « ancré dans les valeurs de diversité et d'ouverture », qui fait de la « prospérité de la classe moyenne » sa priorité.

Le premier ministre a proposé de faire de la démocratie, des droits de la personne, du droit international et de la protection de l'environnement les pierres angulaires de la politique étrangère canadienne.

« On devrait se tenir côte à côte avec ceux qui risquent leur vie pour défendre la démocratie et la paix, et être prêts à leur offrir refuge lorsqu'ils sont victimes de persécutions à l'étranger », a-t-il déclaré.

Tournant le regard dans le rétroviseur, Justin Trudeau a abondamment vanté le bilan libéral tout en louangeant le travail de certains témoins de son gouvernement, notamment Chrystia Freeland qui a défendu « avec fermeté » les intérêts canadiens lors de la renégociation de l'ALENA.

Cet accord commercial — pris avec le Partenariat transpacifique et l'Accord économique commercial global — permet désormais aux Canadiens d'avoir « un accès libre de droits aux deux tiers de l'économie mondiale », a-t-il rappelé.

Tout en affirmant que la libre circulation des biens et des services est bénéfique pour l'économie, Justin Trudeau a précisé que le libre-échange ne profite pas à tous de manière égale. Une nouvelle approche — liée aux valeurs canadiennes — est nécessaire, puisque « simplement supposer que les bénéfices du commerce feront leur chemin jusqu'aux citoyens est insouciant et incorrect ».

À quelques heures de l'ouverture du sommet du G7, le premier ministre a insisté pour affirmer que les changements climatiques représentent l'enjeu le plus pressant, nécessitant une solution mondiale. « Les changements climatiques vont modeler les relations entre les pays pour les décennies à venir. »

« Ils [les conservateurs] envisagent un monde où le Canada flirte avec les forces du populisme, en attisant la peur et en diffusant de la désinformation », a dit Justin Trudeau.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

Jonathan Bettez poursuivrait la SQ pour 10 millions

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

Jonathan Bettez et sa famille seraient sur le point d'intenter une poursuite contre la Sûreté du Québec, les policiers chargés de l'enquête sur l'affaire Cédrika Provencher et la procureure générale du Québec pour avoir fait en sorte que le public croie que M. Bettez est un pédophile et un meurtrier, selon les informations de Radio-Canada. Ils réclameraient la somme de 10 millions.

Arrêté au terme d'une enquête dont un juge a plus tard déploré les méthodes, M. Bettez a été accusé en 2016 de possession de pornographie juvénile. En octobre 2018, il a été acquitté de toutes les accusations qui pesaient contre lui.

Les plaignants allégueraient que les policiers de la Sûreté du Québec ont manqué à leurs obligations éthiques et qu'ils ont bâclé l'enquête, selon Radio-Canada.

Longtemps considéré par la Sûreté du Québec comme le suspect principal dans l'affaire Cédrika Provencher, Jonathan Bettez n'a jamais été accusé en rapport avec la disparition et le meurtre de la jeune fille, remontant à 2007.

Il y a un peu moins d'un an, le juge Jacques Lacoursière, de la Cour du Québec, a sévèrement critiqué les techniques utilisées par la Sûreté du Québec dans cette enquête. Il a également invalidé les mandats de perquisition qui avaient permis la saisie de matériel informatique appartenant à M. Bettez.

Dès l'été 2007, les enquêteurs se sont mis à la recherche d'une Acura TSX rouge où on aurait vu Cédrika Provencher monter peu de temps avant sa disparition. Parmi les propriétaires d'un tel véhicule dans la région de Trois-Rivières, seul M. Bettez ne disposait pas d'un alibi vérifiable.

Dans les années qui suivirent, une vaste opération d'infiltration a été organisée pour amasser des preuves contre lui, sans succès.

L'entreprise de la famille du plaignant, Emballages Bettez, a souffert de la mauvaise publicité générée par les accusations portées contre Jonathan Bettez. La famille l'a vendue à l'hiver 2017.

La Couronne a décidé l'automne dernier de ne pas porter l'acquiescement en appel.

Avec La Presse canadienne

Menace de grève à l'UQAM

LIA LÉVESQUE
LA PRESSE CANADIENNE

Une menace de journées de grève pèse sur l'Université de Québec à Montréal (UQAM), où le syndicat des 1800 employés de soutien envisage de perturber la rentrée.

Ces employés sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique, affilié à la FTQ. Il s'agit non seulement d'employés d'entretien, mais également de techniciens, de professionnels, d'employés de bureau et de métiers.

Le 3 juillet dernier, ces employés de soutien ont voté en faveur de moyens de pression incluant cinq journées de grève, à être tenues au moment opportun.

En entrevue mercredi, la présidente du syndicat, Louisa Cordeiro, n'a pas voulu dire si ces cinq journées de grève seraient tenues de façon consécutive, par blocs ou isolément. « On ne dévoile pas notre stratégie à ce moment-ci; on garde ça dans notre poche. »

Jusqu'ici, les syndiqués du SFCP s'en sont tenus à des moyens dits de « visibilité », comme des panneaux d'affichage dans le métro de Montréal et des annonces dans les journaux avec le message « pas d'employé(e)s, pas de rentrée ».

Le principal point en litige porte sur les salaires. Les discussions sur les questions normatives, abordées au départ, ont bien avancé, ont rapporté tant M^{me} Cordeiro que la porte-parole de la direction de l'UQAM, Jenny Desrochers.

Offre globale

La direction affirme avoir présenté une offre globale et finale, le 2 juillet, la veille de l'assemblée syndicale. Elle attend une réponse du syndicat à cette offre.

M^{me} Cordeiro a confirmé que les membres qui ont assisté à l'assemblée syndicale du 3 juillet ne se sont pas prononcés sur l'offre de la direction, la jugeant insuffisante.

M^{me} Desrochers, de son côté, estime que « la balle est maintenant dans leur camp », puisque la direction a fait une offre globale et finale, tenant compte du « cadre financier exigeant » dans lequel évolue l'UQAM.

M^{me} Desrochers précise qu'advenant l'exercice de la grève, « les cours seront maintenus, les activités d'enseignement seront maintenues; la rentrée n'est pas compromise ».

Quant à savoir si des activités de soutien à l'enseignement pourraient être perturbées, « il est trop tôt pour dire comment tout ça pourrait affecter la rentrée », a répondu M^{me} Desrochers.

En cas de grève, la direction de l'UQAM assure que les cours seront donnés comme prévu

III SANTÉ

Insouciantes devant le VPH

Seulement une femme sur cinq est vaccinée contre le virus

JEAN-BENOIT LEGAULT
LA PRESSE CANADIENNE

Seulement une Québécoise sur cinq a été vaccinée contre le virus du papillome humain (le VPH) et plus du tiers d'entre elles estiment qu'elles n'en ont pas besoin, révèle un nouveau sondage dont La Presse canadienne a pris connaissance en primeur.

La Société canadienne du cancer rappelle que le VPH est à l'origine de la quasi-totalité des cas de cancer du col de l'utérus. Chaque année, au Québec seulement, près de 300 femmes reçoivent un diagnostic de cancer du col de l'utérus, ce qui le classe au troisième rang des cancers les plus fréquents chez les femmes âgées de 25 à 44 ans.

On estime que jusqu'à 75 % des hommes et des femmes ayant une vie sexuelle active contracteront une infection par le VPH au moins une fois au cours de leur vie.

« Je pense vraiment qu'il y a une insouciance par rapport (au VPH), a dit la docteure France Leduc, une obstétricienne-gynécologue de l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé de Laval, qui participe à la nouvelle campagne de sensibilisation Parlons VPH. On entend beaucoup plus parler d'autres cancers que des cancers gynécologiques ou génitaux. Je pense qu'il y a encore un peu un tabou autour de ça, et c'est ce qu'on essaie de briser. Plus on en parle, plus on va améliorer la situation. »

Pour sa part, la championne olympique Marianne St-Gelais a décidé de s'impliquer après que sa sœur eut reçu un diagnostic de VPH il y a quelques années, heureusement sans conséquences fâcheuses.

« [Ma sœur] est vraiment dans le public cible, a-t-elle expliqué. Elle est dans la cible de l'âge, elle a un partenaire stable... Elle est dans toutes les fausses idées qu'on peut avoir par rapport à cette infection-là, et je me disais que c'était d'autant plus facile pour moi de m'impliquer parce que mon exemple personnel est parfaitement relié au message qu'on veut envoyer. La sensibilisation s'adresse à ces femmes-là. Cette cause-là me parlait beaucoup. »

La docteure Leduc confirme d'ailleurs que plusieurs mythes associés au VPH sont bien enracinés. Plusieurs femmes croient ainsi que le cancer du col de l'utérus est héréditaire, ou encore qu'elles n'ont pas besoin d'être vaccinées parce qu'elles sont plus âgées ou dans une relation stable.



Chaque année, 300 Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer du col de l'utérus. ISTOCK

Puisque le VPH ne cause souvent aucun symptôme, la majorité des femmes et des hommes infectés par le virus peuvent le transmettre sans même le savoir. Environ le tiers des Canadiens chez qui on a diagnostiqué un cancer lié au VPH étaient des hommes; chez eux, le virus pourra notamment se traduire par un cancer de la bouche ou de la gorge.

« C'est un virus qui peut être évité, et c'est un peu ça qui est l'essence derrière la campagne: de dire qu'on n'a pas à s'infliger ces choses-là, a dit Marianne St-Gelais. Oui, ça fait peur, oui,

c'est un diagnostic qui peut être lourd, mais renseignons-nous et allons vers les choix qu'on peut faire et qui vont nous aider à être mieux protégés. Des fois, c'est triste de voir que les femmes sont conscientes [du risque], mais qu'elles n'agissent pas. »

Le sondage en ligne utilisant un panel Léger a été réalisé auprès de 1000 Québécois (700 femmes et 300 hommes) âgés de 23 à 45 ans, entre le 15 et le 22 avril 2019. Il était commandité par Merck Canada. La marge d'erreur de cette étude était de plus ou moins 3,1 %, 19 fois sur 20.

Un poisson boudé par les premiers occupants

HISTOIRE

SUITE DE LA PAGE A 1

Il faut, dit Turgeon, remonter jusqu'à cet espace de l'oubli pour mieux comprendre les effets des contacts, de part et d'autre, entre Français et Amérindiens. Son idée? Que les contacts initiaux, qui ont fini par structurer les relations de pouvoir asymétriques que l'on sait, ne sont pas nécessairement le fait caractéristique de cette période initiale méconnue.

Pour essayer de mieux comprendre cette histoire, l'historien s'attache à l'étude d'objets matériels. C'est à travers eux, souvent « que les transferts culturels se manifestent ». À sa table d'historien, il va se pencher sur la morue, le pelage du castor et la perle de verre.

La morue

Commençons par la morue. En avez-vous déjà pêché? Au nord de la baie d'Hudson, je n'ai jamais eu aussi froid, je crois, qu'au jour d'essayer d'y prendre de grosses morues. Au Nunavik, l'Arctique québécois, la morue est méprisée par les Inuits. Ils n'en mangent pas. Des millénaires à consommer des chairs crues leur ont appris à raison que ce poisson, plein de vers et de parasites, n'est pas comestible à moins d'être très bien cuit. La plupart des premiers habitants de l'Amérique méprisaient ce poisson, rappelle Turgeon.

Dans ses récits, le voyageur Marc Lescabot observe que les Mi'kmaq s'intéressent aux merlus, bars et flétans pêchés par les Français mais lèvent le nez sur la morue. Même chose, dans les écrits de Chrestien Le Clercq, qui constate qu'en Gaspésie, qui sera

un haut lieu de l'exploitation de cette ressource, les Autochtones se moquent de la surconsommation que ces visiteurs blancs font du poisson.

Séché, salé, mis en baril, voué à la consommation des multitudes, ce poisson va nourrir, à compter du XVI^e siècle, une partie de l'Europe. Les Basques, les Normands, les Bretons lancent sur les eaux des vaisseaux en quête de ce poisson tout mou qu'est la morue.

Les actes notariés en France confirment une rapide expansion des pêcheries en Amérique. Dans les archives normandes, on trouve par exemple un acte de 1510 où le maître d'un navire indique qu'il est venu vendre, du côté de Rouen, des morues de « Terre Neuve ».

Au Moyen Âge, on préfère le merlu et le hareng. Mais au XVI^e siècle, la morue salée s'impose au point où on se préoccupe bientôt presque autant de son approvisionnement que du blé nécessaire au pain, écrit l'historien Laurier Turgeon.

En Europe, la morue est consommée par tous, mais elle est vendue selon sa qualité de salaison et de présentation, ce qui conforte des distinctions en classes sociales. Au nombre des mets très appréciés tirés de ce poisson: les tripes de morues, c'est-à-dire l'estomac séché puis réhydraté, que l'on consomme, en particulier, pendant le carême. L'huile de foie de morue, produite par la décomposition au soleil du foie du poisson, sert à la consommation ou à l'éclairage. Au chapitre de la consommation de ce poisson, le livre de Laurier Turgeon constitue presque une histoire de la cuisine. On y découvre, à travers des rapports sociaux établis autour des pêcheries, l'usage des sauces et la médiation faites entre la

proximité et l'étranger à travers certains ingrédients.

Il est beaucoup question de chaudrons en cuivre sous la plume de Laurier Turgeon. Les premières manifestations de la culture européenne en Amérique sont des objets de cuivre. Pendentifs, boucles d'oreilles, bagues, bracelets, chevilletes. Et surtout des chaudrons.

Le chaudron a-t-il transformé la vie des Amérindiens? Le cuivre sera un des premiers biens exportés par l'Europe en Amérique et en Afrique. Les « chaudrières de cuivre » sont produites précisément pour l'exportation. Au cuivre, les natifs d'Amérique accordent une plus-value rituelle, « sans doute en raison de ses valeurs intrinsèques et de sa singularité ». Ainsi le chaudron de cuivre, contrairement à ce qu'on croit d'instinct, ne remplace pas le pot de terre cuite utilisé quotidiennement au XVI^e siècle, mais se trouve prescrit à des usages cérémoniaux et rituels. Il demeure à la marge, pour décorer l'intérieur des maisons, où il sert en des occasions particulières. Les chaudrons sont volontiers découpés pour servir à la fabrication de divers objets. Le cuivre sert aussi d'offrandes aux morts, dans des cérémonies exceptionnelles où le chaudron est déposé près des restes des disparus. Ces pratiques qui semblent venir du fond des âges sont en vérité plutôt récentes et seront abandonnées assez vite. Mais pour un temps, le chaudron de cuivre devient le pôle de ralliement et « s'impose parce que sa force d'attraction est plus forte que celle de tous les autres objets connus. »

Le père Castor

En 1634, après une année passée auprès des Montagnais, ainsi que les Français appelaient les Innus, le père Paul Lejeune, un jésuite, témoigne du fait que son hôte lui explique, tout amusé, que le castor travaille parfaitement: « il fait des chaudrons, des perles, des haches, des épées, des couteaux, du pain, en bref, il fait tout ».

Au XVI^e siècle, le commerce est déjà perçu « comme un moyen d'établir et de maintenir une domination économique et politique sur les peuples autochtones et le territoire qu'ils occupaient »

Comment ne pas aimer cet animal, père d'un avenir meilleur, puisqu'il fabrique des richesses inattendues?

Le castor va doubler la morue sur les grandes routes du commerce. Il suscite à lui seul l'expansion d'un projet colonial. Au XVI^e siècle, du moins au début, les documents affirment que le castor provient de « Terre-neuve ». Mais à la fin du siècle, le mot Canada, « une appellation désignant généralement un lieu autochtone plus retiré dans les terres » succède au nom « Terre-neuve ». Le terme, rappelle Turgeon, provient des Iroquoiens de la vallée du Saint-Laurent. Il désigne une terre indéfinie située le long du fleuve, entre Gaspé et Québec. Ce sont les Français qui en étendirent l'usage afin de trouver à décrire l'ensemble du territoire de commerce des fourrures.

La traite des fourrures, observe Laurier Turgeon, est associée « à la notion de conquête ». Le verbe « conquérir » apparaît dans les documents. Au XVI^e siècle, le commerce est déjà perçu « comme un moyen d'établir et de maintenir une domination économique et politique sur les peuples autochtones et le territoire qu'ils occupaient ».

Comment faire commerce au Nouveau Monde? Dans la balance seront lancées des perles. Un marchand basque, en 1787, en achète 50 000, au prix du salaire moyen d'un de ses marins. Perles de verre, d'émail, de jais, de coquillage, perles d'ambre, de corail, de cristal de roche, perles de bois, de corne, d'os, de cuivre, d'ivoire, de faïence, de calcédoine: les perles sont au cœur de la vie amérindienne. En lisant cette Histoire de la Nouvelle-France, on découvre aussi la place que ces verreries occupent dans la vie, en Europe, des domestiques, des valets, bref des oubliés. Avait-on bien cerné la place des perles dans les rapports coloniaux? Laurier Turgeon croit que non. Et force est de lui donner raison.

Une histoire de la Nouvelle-France FRANÇAIS ET AMÉRINDIENS AU XVI^e SIÈCLE
Belin, Paris, 2019, 285 pages

EN BREF

Un nouveau programme d'éducation sexuelle en Ontario

TORONTO — Le gouvernement ontarien a dévoilé le nouveau programme d'éducation sexuelle, qui remplace un programme d'enseignement très critiqué mis en place après l'arrivée au pouvoir des progressistes-conservateurs. Le programme des élèves de la 1^{re} à la 8^e année a été revu à la suite des commentaires du public et de la consultation d'experts. Les conservateurs avaient abandonné le programme d'études qui traitait du consentement, de l'intimidation en ligne, du sextage, des relations entre personnes du même sexe et de l'identité de genre. Le nouveau programme reprendra ces éléments, mais dans certains cas, il le fera lorsque les élèves seront plus âgés. Il comprendra également des enseignements sur le cannabis et les commotions cérébrales. La Presse canadienne

Péréquation : l'Alberta fait de la « politique », selon le ministre Girard

QUÉBEC — Le gouvernement Legault accuse l'Alberta de faire de la politique dans le débat sur la péréquation. Le premier ministre Jason Kenney menace de cesser de verser des milliards de dollars au régime fédéral de péréquation si le Québec n'autorise pas le passage de nouveaux oléoducs sur son territoire, en vue d'exporter le pétrole albertain. En mêlée de presse mercredi, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard, a tenu à préciser qu'il n'y a aucun lien entre un éventuel oléoduc et la péréquation. François Legault et Jason Kenney ont croisé le fer récemment sur la question de la péréquation. Le premier ministre caquiste a affirmé que le Québec avait droit à la péréquation et que l'Alberta ne peut changer cette disposition de la Constitution unilatéralement. La Presse canadienne

Affaire Meng : les autorités canadiennes ont-elles joué le rôle d'agents du FBI ?

VANCOUVER — Les avocats de Meng Wanzhou soutiennent que les autorités canadiennes ont joué le rôle de représentants des forces de l'ordre américaines lorsque la dirigeante de Huawei a été détenue par les services frontaliers à l'aéroport de Vancouver trois heures avant son arrestation par la police fédérale. Ils affirment notamment que des notes manuscrites prises par les agents canadiens indiquent que les appareils électroniques de la femme avaient été rassemblés en prévision d'une requête de la police fédérale américaine (FBI). Meng Wanzhou a été arrêtée le 1^{er} décembre à la demande des États-Unis, qui réclament son extradition afin de l'accuser de fraude. M^{me} Meng et Huawei ont nié tout acte répréhensible. La Presse canadienne



Meng Wanzhou
DARRYL DICK LA PRESSE CANADIENNE



Un jeune Américain autiste chante devant la télévision.
JEFF WHEELER STAR TRIBUNE VIA ASSOCIATED PRESS

III SANTÉ

Le diagnostic de l'autisme dérive, selon une étude

La différence avec les personnes « typiques » devient palpable

JEAN-BENOIT LEGAULT
LA PRESSE CANADIENNE

Le diagnostic d'autisme a tellement dérivé depuis 50 ans qu'il se fait maintenant sur la base de signes de moins en moins marqués, prévient mercredi un chercheur montréalais dans les pages du prestigieux *JAMA Psychiatry*.

En d'autres mots, précise la méta-analyse du docteur Laurent Mottron, les autistes qui sont étudiés sont de moins en moins différents de la population générale des non-autistes.

« Les autistes qu'on teste maintenant sont de moins en moins différents des personnes typiques, a expliqué à La Presse canadienne le psychiatre de l'Hôpital en santé mentale Rivière-des-Prairies. Mais vraiment de moins en moins, au point que, si la tendance se maintenait, on ne serait plus capables de trouver la moindre différence d'ici cinq à dix ans. On pense que c'est parce que les critères se sont ouverts au-delà du bon sens, au point que ce qu'on appelle autisme aujourd'hui, la différence avec des personnes typiques est palpable. »

Il précise que sa méta-analyse reprend les résultats de pratiquement tous les autistes qui ont été testés dans le monde depuis 50 ans dans le domaine des neurosciences cognitives et recouvre à peu près l'ensemble de ce qu'un humain peut faire quand il traite de l'information.

« Notre papier montre un fait et un fait qui ne peut pas être faux puisqu'il regroupe l'ensemble de la recherche planétaire sur le cerveau des autistes, a-t-il assuré. Le fait qu'on a trouvé, c'est du béton. »

Le nombre de personnes diagnostiquées autistes serait en nette progression partout dans le monde. Aux États-Unis, la prévalence de ce trouble du développement serait passée, entre 1966 et aujourd'hui, de 0,05 % à plus de 2 %. Au Québec, le taux déclaré approche les 2 %. En comparaison, on ne note aucune augmentation de la prévalence de la schizophrénie au fil des ans.

Responsables multiples

Les médecins qui acceptent de signer un diagnostic d'autisme ne sont pas les seuls responsables de cette dérive, explique le docteur Mottron.

« Actuellement, un diagnostic d'autisme est ce qui permet d'avoir des ser-

vices dans les écoles, a-t-il dit. Quand vous avez un diagnostic d'autisme, vous avez beaucoup plus de chances d'avoir des tas de trucs en plus, par rapport à une autre pathologie, ce qui est une ânerie totale, parce que le besoin qu'on a de services est indépendant du diagnostic. Vous pouvez avoir un diagnostic flou et avoir de très gros besoins, vous pouvez être autiste à 200 % et n'avoir pratiquement aucun besoin. »

De plus en plus de gens ont intérêt, simplement pour l'exercice de leur métier, à ce qu'il y ait le plus d'autistes possible, poursuit-il.

Les écoles feraient pression sur les médecins pour obtenir le diagnostic d'autisme qui débloquent les budgets dont elles auraient besoin pour offrir des services à cet enfant « autiste ». Les parents, eux, « pleurent quand on enlève un diagnostic d'autisme ».

« Ils nous disent qu'ils ont regardé et que leur enfant a tous les critères, a expliqué le docteur Mottron. C'est parce que les critères sont devenus tellement triviaux ! On dit que c'est un autiste parce qu'il n'a pas beaucoup d'amis, ou alors il n'aime pas qu'on lui coupe les cheveux, ou alors les étiquettes le gênent, c'est un autiste... Si ce sont des critères triviaux comme « n'a pas beaucoup d'amis » et « est dérangé par les étiquettes de chemise », on va en trouver un paquet. C'est ça qui se passe. »

L'autisme est maintenant quelque chose qu'on détermine par des critères, alors qu'au départ c'était quelque chose qu'on reconnaissait, a-t-il dit ; il est « fondamental » que le diagnostic par critères soit associé à un diagnostic par reconnaissance.

La situation est compliquée par le fait qu'il existe des formes atténuées d'autisme. Cela étant dit, précise le chercheur, avoir des traits autistiques n'est pas la même chose qu'avoir de l'autisme.

Conséquences multiples

« Si on vous dit que vous êtes autiste alors que vous ne l'êtes pas, ça donne un truc complètement fou au niveau de la compréhension qu'on a de soi-même, a-t-il précisé. Il y a aussi un préjudice pour les autistes purs et durs, qui eux dans certains cas ont besoin de services très denses, et ces services sont dilués à des gens qui n'en ont pas besoin. »

De plus en plus de gens ont intérêt, simplement pour l'exercice de leur métier, à ce qu'il y ait le plus d'autistes possible, soutient le docteur Laurent Mottron, auteur de l'étude

Le fédéral injecte 50 millions dans le projet du grand parc de l'Ouest

Les fonds serviront à la protection d'espaces naturels et à l'achat de terrains

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Justin Trudeau a donné son appui au projet de la mairesse, Valérie Plante, de créer un grand parc urbain dans l'Ouest-de-l'Île. De passage à l'Hôtel de Ville mercredi, le premier ministre a annoncé une contribution financière de 50 millions de dollars du gouvernement fédéral pour la protection d'espaces naturels et l'achat de terrains dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

M. Trudeau a qualifié de « projet audacieux » ce parc de 3000 hectares annoncé il y a deux semaines par la mairesse Plante. Selon lui, il importe de poser des gestes dans le contexte des changements climatiques.

Cet espace protégé doit englober plusieurs parcs-nature existants, dont ceux de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'Île-Bizard et du Bois-de-la-Roche. Le financement fédéral permettra notamment de faire des travaux pour contrer les inondations avec l'amélioration des émissaires pluviaux et l'installation d'équipements de pompage et des clapets pour prévenir les débordements lors des crues printanières. Ils serviront aussi à réaliser des travaux de cartographie et à mener des consultations.

Rappelons que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro avait été affecté par les inondations de 2017 et de 2019. « Vaut mieux continuer d'investir à s'adapter aux changements climatiques plutôt que de devoir indemniser [les citoyens lors d'inondations] », estime le ministre fédéral de l'Infrastructure, François-Philippe Champagne.

Mais cet argent permettra aussi à la Ville de faire des acquisitions dans le cadre de son projet de parc urbain puisque plusieurs terrains inclus dans le périmètre du futur parc urbain appartiennent à des intérêts privés.

Un budget préliminaire

Le coût total de réalisation de ce grand parc — décrit comme le plus grand parc municipal au Canada avec une superficie huit fois supérieure à celle du Central Park de New York — demeure inconnu. La Ville a pour l'instant fixé à 125 millions le budget préliminaire de ce projet. « Au fur et à mesure que le projet va se concrétiser et que d'autres

Selon Justin Trudeau, il importe de poser des gestes dans le contexte des changements climatiques

partenaires [vont s'impliquer], le budget évoluera en conséquence », a expliqué la mairesse Plante. « C'est un budget initial, mais ça ne sort pas de notre chapeau. On a réalisé d'autres projets de parcs. On a une compréhension des coûts qui sont nécessaires. Mais c'est sûr que ça va augmenter. »

De même, la mairesse n'a pu chiffrer le coût des achats de terrains qui seront nécessaires puisque des négociations seront nécessaires et que des expropriations pourraient être requises. Elle a toutefois signalé qu'il s'agissait des derniers espaces verts à Montréal qui ne sont pas contaminés. « En termes de coûts sur le long terme, on est gagnants », pense-t-elle.

La Ville souhaite aussi conclure des ententes avec des partenaires privés comme l'Université McGill et le Collège John Abbott qui disposent de terrains dans ce secteur.

Mise en demeure

La décision de l'administration Plante de se doter d'un grand parc dans l'Ouest-de-l'Île a valu une mise en demeure à la mairesse de la part de trois promoteurs du projet Cap Nature. Ceux-ci dénoncent la décision de l'administration Plante de créer un parc qui les empêchera de réaliser leur projet immobilier de 5500 unités sur les terrains qui leur appartiennent dans Pierrefonds-Ouest.

Valérie Plante a toutefois indiqué qu'elle entendait répondre « favorablement » à cette mise en demeure. « Les promoteurs ont demandé une rencontre. Alors, la rencontre aura lieu parce que c'est normal. Ils sont sur ce territoire et on rencontre tous les partenaires », a-t-elle dit, tout en soulignant qu'elle n'y assisterait probablement pas elle-même.

Questionnée sur la possibilité qu'une partie des terrains des promoteurs immobiliers de Cap Nature puisse être développée, la mairesse a eu cette réplique : « Ce sera un parc. »

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III MATERNELLE 4 ANS

Des embûches providentielles

L

ROBERT DUTRISAC



ors de l'étude détaillée du projet de loi 5 sur la maternelle 4 ans, qui a débuté mardi en commission parlementaire, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge, a confirmé que, comme prévu, 250 nouvelles classes ouvriront leurs portes en septembre pour accueillir les enfants de cet âge à l'école. Mais ces classes seront plus petites : elles ne compteront que 11 élèves en moyenne plutôt que 17, comme le souhaite le gouvernement.

Le ministre n'a pas présenté ce fait comme une bonne nouvelle ; on peut le comprendre. On crée le nombre de classes promis, mais ce ne sont pas 4250 enfants qui les fréquenteront mais bien 2750, soit un recul de 35 %. C'est donc dire que pour chacune de ces places en maternelle 4 ans, les dépenses en immobilisations — 800 000 \$ par classe, s'il s'agit de nouveaux locaux, et moins si on utilise une salle de classe vacante — grimpent d'autant, tout comme les coûts de main-d'œuvre. Le ministre prévoit toujours de doter chacune ces classes d'un « duo de feu » formé d'une enseignante et d'une technicienne en éducation spécialisée, celle-ci à mi-temps.

Autre inconvénient pour le gouvernement caquiste : si cette tendance se maintient, l'objectif d'accueillir 50 000 enfants dans les maternelles 4 ans d'ici 2023 est compromis. Si rien ne change, il n'y en aura qu'un peu plus de 30 000 à l'échéance. Le ministre, qui trouve pourtant « encourageant » qu'autant de parents aient choisi d'envoyer leur rejeton de 4 ans à l'école, ne peut parler ici d'engouement sans miner sa crédibilité. On peut comprendre qu'il ne veuille pas inscrire l'échéancier de 2023 dans le projet de loi, ce que réclament, non sans malice, les partis d'opposition.

Or, paradoxalement, cette faible fréquentation peut être vue comme une excellente nouvelle. Durant les consultations sur le projet de loi 5 en commission parlementaire ce printemps, plusieurs groupes et experts avaient signalé que le ratio de 17 élèves par classe était trop élevé, citant en exemple les centres de la petite enfance (CPE) où ce ratio est de dix enfants de 4 ans par groupe.

L'autre conséquence, c'est que le développement au ralenti de la maternelle 4 ans atténuera l'effet déstabilisant sur les autres modes de services de garde qui doivent composer avec la perte d'une partie des enfants qui les fréquentent. Il faut rappeler que la promesse électorale de la Coalition avenir Québec portait sur la création de 5000 classes en cinq ans, un nombre qu'une fois au gouvernement, on a ramené, par réalisme, à 3000, un chiffre qu'on pourrait revoir à la baisse en fonction de la demande réelle des parents.

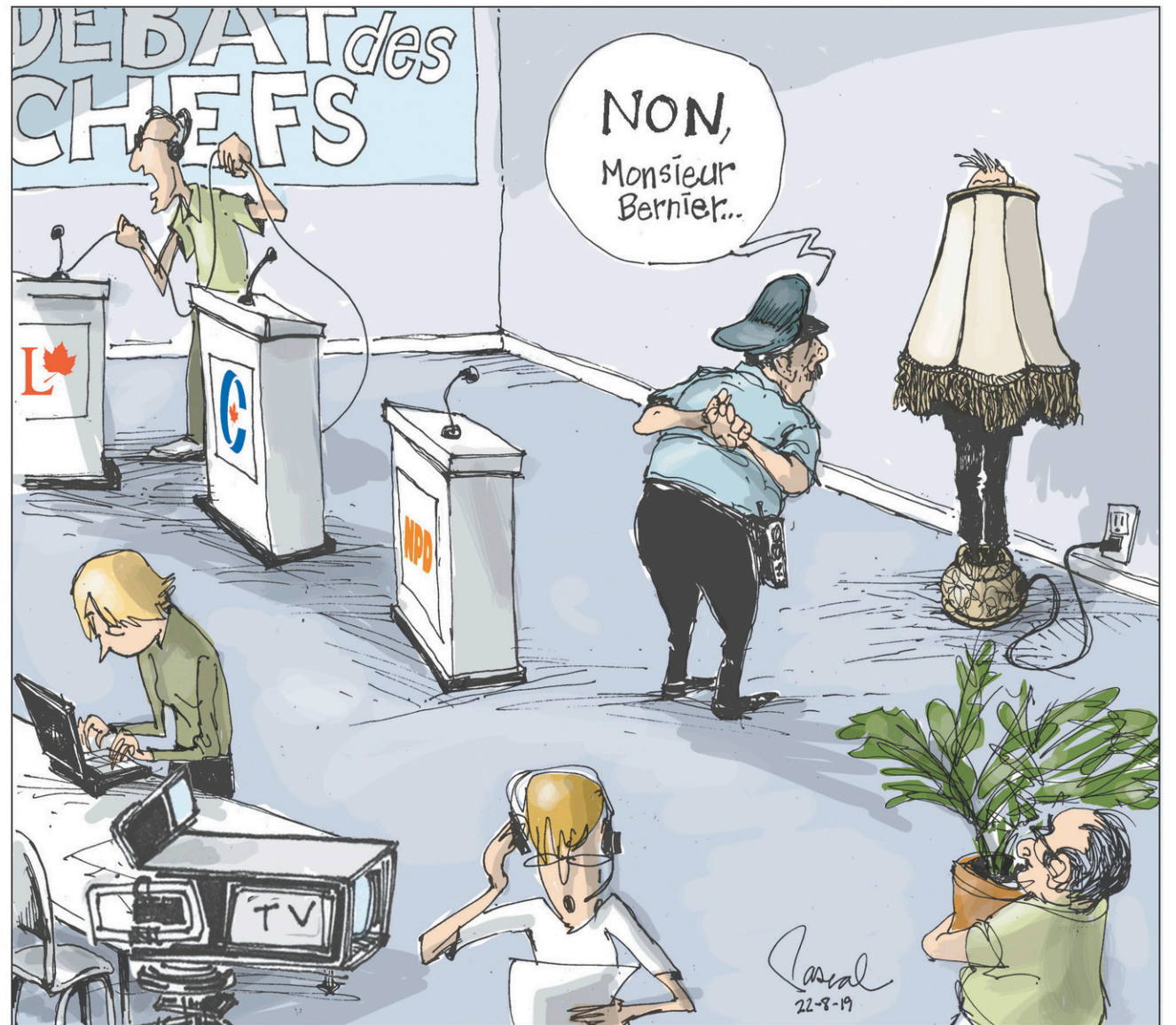
En commission parlementaire, Jean-François Roberge affronte non pas un duo mais un trio de feu, particulièrement coordonné, que forment les députées Marwah Rizqy, du Parti libéral, Christine Labrie, de Québec solidaire, et Véronique Hivon, du Parti québécois. Le projet de loi biffe toute mention de complémentarité entre la maternelle 4 ans et les autres services éducatifs préscolaires ; mercredi, les trois députées ont obtenu du ministre un amendement qui énonce que la consultation, qui doit avoir lieu avec le ministre de la Famille pour l'organisation de l'éducation préscolaire à l'école, « vise à assurer la cohérence » des différents services éducatifs.

Pour l'heure, les places sont créées à la va-comme-je-te-pousse sans tenir compte des besoins : c'est l'existence de salles de classe vacantes dans les écoles, associées à la disponibilité d'enseignantes, qui détermine l'endroit où les nouvelles maternelles 4 ans sont offertes.

Les députées réclament aussi que le ministre dépose un plan détaillé de déploiement des maternelles 4 ans, ce qu'il serait bien en peine de présenter. Pour l'heure, les places sont créées à la va-comme-je-te-pousse sans tenir compte des besoins : c'est l'existence de salles de classe vacantes dans les écoles, associées à la disponibilité d'enseignantes, qui détermine l'endroit où les nouvelles maternelles 4 ans sont offertes. En septembre, des classes de maternelle ouvriront leurs portes dans des écoles à moitié vides situées dans des localités affectées par le déclin démographique. Pour ces écoles, l'avènement de la maternelle 4 ans est salutaire.

Le ministre s'est engagé à dévoiler prochainement des données sur la provenance des enfants qui sont inscrits en maternelle 4 ans, tant pour les nouvelles places créées en septembre que pour les 644 classes déjà aménagées dans des écoles en milieu défavorisé. On ne sait si ces enfants proviennent des CPE, des autres services de garde subventionnés ou des garderies privées non subventionnées. Mais ce qu'il faut savoir, c'est combien parmi les 18 000 enfants qui ne fréquenteraient aucun service de garde se retrouvent en maternelle 4 ans, puisque c'est eux que le gouvernement vise avant tout.

Associée à un développement conséquent de places en CPE, la maternelle 4 ans peut jouer un rôle complémentaire dans l'éducation préscolaire. Espérons que les embûches qui se trouvent sur le chemin du gouvernement Legault tempéreront providentiellement son obsession du « mur-à-mur ».



LETTRES

Cherchez l'erreur !

Dans un article de l'Agence France-Presse repris par *Le Devoir* hier, on rapporte que, selon un rapport alarmant que publie la Banque mondiale, la mauvaise qualité de l'eau est devenue « une crise invisible » qui touche les pays. Elle pourrait coûter jusqu'à un tiers de la croissance économique potentielle dans les régions les plus touchées. Le président de la Banque mondiale appelle les gouvernements « à prendre des mesures urgentes pour s'attaquer à la pollution de l'eau afin que les pays puissent croître plus vite d'une façon plus durable et équitable ».

Si l'on doit à raison dénoncer cette situation et inviter instamment les gouvernements à agir en conséquence, je ne comprends toujours pas pourquoi on doit le faire pour « croître plus vite » et donc, arriver encore plus rapidement à dépasser la capacité de la planète à nous soutenir. Comprendrons-nous un jour, s'il n'est pas trop tard, que c'est en grande partie cette logique de croissance économique, le plus souvent à tout prix, qui nous entraîne tous et toutes à la catastrophe ?

Roger Bertrand
Québec, le 21 août 2019

Pitié pour les parents !

Je trouve indécent que, prétendument pour aider les fabricants et commerçants, on indique les prix

sans tenir compte des taxes. C'est même odieux.

Je suis informaticien de gestion. Je n'ai jamais eu la moindre difficulté à calculer mentalement le prix réel de quoi que ce soit, même en faisant l'épicerie avec mes trois enfants accrochés aux basques. Pour moi, le calcul mental est un jeu qui tient mon cerveau en forme.

Mais voilà, je ne savais pas toujours si une marchandise était taxée ou pas. Aussi, souvent, je me contentais d'approximations. Et puis, trois enfants... Si on ne les tient pas occupés, c'est eux qui vont nous occuper. Ça demande un peu d'énergie... pour tout le reste, parce qu'ils vous prennent pas mal tout. Youpi. Le passage à la caisse était donc toujours un moment de surprise. Eh, ben ! J'avais pas compté ça ! Hé ! Y a pas de taxe sur ça ? Je doute que tout le monde pratique ce jeu pour le plaisir. Vous ?

Mais quand je vois arriver à la caisse une dame qui court pour rattraper ses deux chenapans, ou ce monsieur qui ne sait plus quoi faire pour calmer bébé, je suis persuadé qu'ils n'ont aucune idée de ce qui les attend à la caisse. Imaginons-les ne roulant pas sur l'or, pas forcément pauvres, mais serrés. Ou bien, disons qu'ils sont carrément pauvres et excédés par leur épicerie. Il faudrait qu'ils aient calculé les taxes eux-mêmes ? Tout ça parce que le gentil marchand ne veut pas qu'on croie qu'il charge trop cher ?

Il est urgent depuis toujours d'obliger les détaillants à afficher les prix TTC (toutes taxes comprises). Pour les parents, pour les ados rêveurs, pour les personnes

âgées qui tiennent à se débrouiller toutes seules, pour les « si rares » personnes pour qui le calcul mental n'est pas un jeu. Faudrait arrêter de faire croire que l'argent qu'on donne au gouvernement est un surplus qui n'a pas sa raison d'être, sale au point qu'on ne le montre même pas.

Je n'ai rien contre la possibilité qu'un gentil marchand montre aussi le prix net, s'il tient à montrer qu'une partie de ce que nous payons est un « affreux vol gouvernemental », à la condition que le prix TTC soit indiqué clairement et mis en valeur, plus gros que ce prix que le gentil marchand demande. Les prix sont là pour le consommateur, pas pour le marchand. De grâce, qu'on crée une loi TTC !

Jean-François Trottier, informaticien à la retraite et tête de mule patentée Saint-Hubert, le 8 août 2019

La confiance...

Le ministre délégué à la transformation numérique ne veut pas d'une société d'État pour gérer les données personnelles des citoyens, et il est prêt à les confier au privé. Il est tellement sûr de sa décision qu'il va garder 20 % des données les plus critiques sous le contrôle de l'État québécois. Ce faisant, il démontre le peu de confiance qu'il accorde au privé. Mais il y va quand même. Tout comme lui, je n'ai aucune confiance au privé pour être le gardien de mes données perso... Il paraît que ça va coûter moins cher (l'expérience a maintes fois prouvé que non)... mais à quel prix ?

Serge Sokolski
Québec, le 16 août 2019

LIBREOPINION

Plus bas soumissionnaire ou lobbyisme ?

Guy-Michel Lanthier
Ingénieur et auteur

La commission Charbonneau a touché profondément le monde du génie. Plusieurs ingénieurs ont été stupéfaits en apprenant que leurs patrons jouaient de l'enveloppe brune derrière des portes closes. D'une part, pour leur assurer du travail avec les contrats ainsi obtenus. D'autre part, pour faire fonctionner le système politique, un sujet sur lequel, malheureusement, nous ne connaissons probablement jamais ni les stratégies ni les bénéficiaires.

La commission Charbonneau aurait dû être un coup de semonce pour les ingénieurs. Elle aurait dû être un appel pour tous les membres à lire et relire leur Code des professions. Certains n'auraient-

ils pas compris la leçon ?

Cette semaine, il y a un groupe, composé d'ingénieurs et d'architectes, qui a relancé le débat sur les appels d'offres au plus bas soumissionnaire pour les services professionnels. Selon leurs revendications, ce mode d'attribution des contrats mettrait en péril la pérennité des ouvrages construits. Pour convaincre la population et les décideurs à adhérer à leurs propositions, il donne en exemple le pont Champlain.

Clarifions les faits. Dans un premier temps, au-delà de la conception « économique » du défunt pont Champlain, il faut savoir que la première cause de sa dégradation est le calcium utilisé pour déglacer nos routes. Lors de la conception du pont Champlain, le sel de déglacage était peu utilisé

Le problème des appels d'offres n'est pas la sélection du plus bas soumissionnaire. Celui qui répond à un appel d'offres doit s'assurer d'avoir les compétences pour le faire, et ce, au juste prix pour une qualité donnée.

au Québec. Ce point technique peut d'ailleurs être confirmé par les experts de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain. Soyons honnêtes et professionnels,

même avec 4 milliards de dollars, le coût du pont Samuel-De Champlain, il y a peu de chances que les ingénieurs qui ont conçu Champlain en 1962 aient pu anticiper une utilisation massive de sel de déglacage vingt ans plus tard, puisque ça ne faisait pas partie des mœurs de l'époque.

Code de déontologie

Les revendications des professionnels du génie et de l'architecture allèguent que les appels d'offres selon la règle du plus bas soumissionnaire compromettent la qualité des ouvrages. Pourtant, le Code de déontologie des ingénieurs est très clair à ce sujet. Section III, article 3.01.03 : « L'ingénieur doit s'abstenir d'exercer dans des conditions ou des états susceptibles de compromettre la

qualité de ses services. »

Autrement dit, un professionnel qui participe à un appel d'offres devrait normalement soumettre un prix juste en fonction du niveau de ses connaissances. Certes, on pourrait répondre que, justement, celui qui n'a pas les compétences suffisantes pourrait soumettre un prix plus bas que la juste valeur. Cela nous amène à la section II du Code de déontologie de l'ingénieur, article 2.01. « Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne. »

Ces deux articles du Code de déontologie des ingénieurs nous font comprendre que le problème des appels d'offres n'est pas la sélection du plus bas soumissionnaire. Celui qui répond à un appel d'offres doit s'assurer d'avoir les compétences pour le faire, et ce, au juste prix pour une qualité donnée.

Après Plouffe et Charbonneau, sommes-nous en train de paver le chemin de la prochaine commission d'enquête ?



On peut espérer que, de tous les scénarios évoqués ces derniers jours pour permettre la survie des journaux de Capitales Médias (et il y en a beaucoup, incluant certains où *Le Devoir* serait concerné), l'un se démarque pour les bonnes raisons et soit retenu.

RENAUD PHILIPPE LE DEVOIR

III GROUPE CAPITALES MÉDIAS

Matière à réflexion... et à action

André Forgues

Ancien directeur de l'information du *Soleil*, membre du conseil d'administration et du conseil exécutif du *Devoir*. L'auteur s'exprime ici à titre personnel.

En 1976, j'étais un très jeune journaliste commençant sa carrière au *Soleil*, à Québec. C'était l'époque où, parfois, faute de place, on devait dire non à des annonceurs voulant réserver un espace publicitaire dans les éditions du mercredi et du samedi, qui comptaient pourtant une centaine de pages, grand format.

Vingt ans plus tard, en 1996, il y a longtemps qu'on ne refuse plus d'annonces! Devenu directeur de l'information, je suis responsable du lancement du site *LeSoleil.com*. Nous rendons disponibles chaque jour une sélection d'articles (trois ou quatre par section) et les petites annonces. La vente de bannières publicitaires est difficile même si les tarifs sont quasiment symboliques. L'achalandage du site, lui, augmente rapidement.

En 2000, *La Presse* (Gesca) acquiert *Le Soleil* en même temps que nos publications sœurs, *Le Droit* d'Ottawa et *Le Quotidien* de Chicoutimi. Nous nous greffons au réseau qui comptait déjà *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), *La Tribune* (Sherbrooke) et *La Voix de l'Est* (Granby). Peu après, *La Presse* lance *Cyberpresse.ca*. Pratiquement tous les contenus de tous les journaux du groupe y sont rendus accessibles, gratuitement.

En 2006, sorti du monde des médias, je suis responsable d'un budget publicitaire important dans mon nouvel emploi. Comme la plupart des grands annonceurs, nous utilisons essentiellement les médias traditionnels, y compris les quotidiens, et réservons une toute petite enveloppe pour acquérir un peu de visibilité sur Internet.

En 2013, je deviens membre du conseil d'administration du *Devoir* (j'y suis toujours, de même qu'au comité exécutif), délégué par mon employeur, Desjardins, qui y détient un siège depuis que le Mouvement, avec quelques autres, a contribué financièrement au sauvetage du journal, dans les années 1990. Mon arrivée au conseil coïncide à peu près avec le lancement de *La Presse+*. « Le plus grand quotidien français d'Amérique » bouleverse notre marché en entreprenant une transition vers l'offre gratuite de tous ses contenus à travers une nouvelle application pour tablettes électroniques. *La Presse* deviendra uniquement virtuelle et renoncera à toute contribution financière des lecteurs en contrepartie du travail de ses journalistes.

Et nous voici en août 2019. Les quotidiens régionaux que possédait *La Presse* sont maintenant réunis dans le Groupe Capitales Médias, qui vient de se mettre sous la protection des tribunaux contre ses créanciers, dont le principal est l'État québécois. *La Presse* n'appartient plus à Power Corporation et est devenue une fiducie d'utilité sociale, sans but lucratif. Elle offre toujours ses contenus gratuitement et vise à financer ses activités par la vente de publicité, la cueillette de dons et le soutien financier des gouvernements. Elle a dû s'imposer une cure minceur et on

ignore jusqu'à quel point il lui faudra réduire encore ses dépenses.

Le Devoir, lui, est toujours un média farouchement indépendant. Sa situation financière est saine. Il est parvenu à dégager des bénéfices au cours de quatre des six dernières années. Il compte avant tout sur les revenus que lui procurent ses abonnés. Il a aussi mené à bien une opération de recapitalisation en 2017, continue de contrôler strictement ses coûts, limite les contenus auxquels il donne accès gratuitement aux non-abonnés par les canaux virtuels qu'il exploite (site Web et applications tablette et mobile). Il a intégré à son modèle d'affaires le recours à la philanthropie, fort qu'il est de l'attachement profond que lui vouent de nombreux fidèles. Il réussit à tirer son épingle du jeu pour ralentir et même renverser légèrement la tendance à la baisse de ses revenus publicitaires.

Un géant québécois et deux géants mondiaux

Ce portrait de l'évolution de nos médias imprimés depuis 40 ans serait incomplet sans parler de Québecor. L'empire fait cavalier seul et est cohérent depuis longtemps avec son approche de convergence : télécommunications, télévision généraliste et spécialisée, médias imprimés fidèles à l'approche classique de financement par abonnements, ventes en kiosques et publicité, avec une importante présence sur le Web. Québecor a sa propre agence de nouvelles (QMI), ses imprimeries, son réseau de distribution, ses équipes de vente pouvant offrir aux annonceurs des *packages* multiplateformes. Son principal concurrent aujourd'hui est assurément Bell.

Et il y a Google et Facebook qui, on l'entend partout, « s'approprient nos contenus et accaparent l'essentiel des revenus publicitaires sur Internet ». C'est vrai, mais leur succès repose beaucoup sur le fait qu'ils proposent aux annonceurs un service performant. Vous voulez rejoindre uniquement les hommes ayant entre 25 et 35 ans de la région de Montréal qui sont en voie d'acquiescer une maison ou un condo? Et que chacun d'entre eux soit exposé à votre annonce trois fois, pas plus, pas moins?

Pas de problème, Google ou Facebook peuvent faire ça pour vous! Ils connaissent ces jeunes hommes-là, car ils enregistrent leurs recherches sur le Web et leurs activités sur les médias sociaux. Tout comme ils connaissent les femmes professionnelles de 30 à 50 ans des régions de Québec, de la Mauricie ou des Cantons-de-l'Est qui envisagent d'acheter une automobile. Essayez d'offrir un ciblage aussi pointu à vos annonceurs, vous, *Le Soleil*, *Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal* et les autres!

Encore de l'espoir

Faut-il conclure de tout cela que la cause est perdue même si l'exercice du journalisme, on s'entend tous là-dessus, est un rouage essentiel de la vie démocratique, que l'on soit dans les grands centres ou en région?

Mon opinion, et elle n'engage que moi, pas Desjardins ni *Le Devoir*, c'est qu'il y a encore de l'espoir.

On peut espérer que le gouvernement fédéral active rapidement le pro-

gramme d'aide annoncé dans son dernier budget. Il faut bonifier cette aide notamment pour permettre à toute fondation à but non lucratif de remettre des reçus donnant droit à des crédits d'impôt pour dons de bienfaisance si ces dons sont utilisés pour soutenir la pratique du journalisme tel qu'il est reconnu aux fins des autres programmes. Cela inclurait par exemple *Les Amis du Devoir*. La position actuelle d'Ottawa est que les médias bénéficiaires des dons doivent eux-mêmes être à but non lucratif. Pourquoi une telle exigence alors qu'on ne l'impose pas pour les autres volets de l'aide gouvernementale?

On peut aussi espérer qu'à la suite de la commission parlementaire qui portera sur l'avenir des médias, la semaine prochaine, le gouvernement du Québec bonifie rapidement et substantiellement les mesures déjà mises en place par le gouvernement libéral antérieur.

On peut espérer que les deux ordres de gouvernement auront la sagesse d'allouer désormais cette aide uniquement à travers des programmes normés, offerts à tous les médias où se pratique le journalisme selon les pratiques professionnelles reconnues. Et que, devant de telles garanties, aucun parti politique sérieux ne viendra menacer ces programmes en invoquant qu'ils pourraient être un moyen pour les partis au pouvoir de s'acheter la sympathie des médias. Car ces programmes, reconnaissons-le, devront durer dans le temps.

On peut espérer que, de tous les scénarios évoqués ces derniers jours pour permettre la survie des journaux de Capitales Médias (et il y en a beaucoup, incluant certains où *Le Devoir* serait concerné), l'un se démarque pour les bonnes raisons et soit retenu. Comme le dit la ministre de la Culture, c'est la pérennité de l'exercice du journalisme qui est l'enjeu de société ici, et non pas le recouvrement du montant le plus élevé possible pour les créanciers. Et je souligne au passage que la qualité du journalisme est intimement liée à la diversité des sources d'information.

On peut espérer que les citoyens, y compris les jeunes, deviendront plus conscients de la valeur du travail journalistique et seront prêts à contribuer davantage à son financement, par abonnement, en payant à la pièce la consultation de certains contenus ou au moyen de dons. Peut-être faut-il les y inciter en cessant d'offrir gratuitement un accès aussi large à la production des journalistes? Il n'y a que les fous qui ne changent jamais d'idée, dit-on.

Enfin, peut-on aussi rêver que nos médias s'unissent (pourquoi pas dans une coopérative!) pour offrir aux annonceurs une qualité de service que chacun ne pourrait assurer à lui seul. Avec peut-être un coup de pouce financier de Québec pour déclencher le mouvement, nos médias pourraient-ils relever le défi de développer les outils permettant de cibler les trentenaires de Montréal qui sont actifs sur le marché immobilier ou les quadragénaires des régions qui magasinent les automobiles? Cela pourrait aussi faire partie de la solution et, qui sait, permettre un jour de rendre moins nécessaire l'aide de l'État.

On peut toujours rêver, et même en couleurs, non?

III CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Bientôt trop tard

ÉMILIE NICOLAS



Greta Thunberg est sur un voilier au beau milieu de l'Atlantique, en route vers une conférence à New York. Depuis déjà un an, Greta fait la grève de l'école chaque vendredi afin de dénoncer l'urgence climatique. Des millions de personnes à travers le monde lui ont emboîté le pas, et un mouvement entier scande désormais avec elle: « Nous n'avons plus beaucoup de temps; bientôt, très bientôt, il sera trop tard. »

Greta est une jeune fille d'un pays nordique où il fait bon vivre. Greta pourrait très bien aller à l'école, faire sa vie, profiter du confort qui l'entoure. Or, Greta s'intéresse à la science, et fait écho aux experts qui nous disent que bientôt, très bientôt, il ne fera plus aussi bon vivre. Il faut changer notre mode de vie maintenant si l'on veut que la planète se porte bien. Et nous, nous aimons écouter Greta, qui nous ressemble, au fond. Greta pourrait être une ado du quartier.

Greta nous dit que le changement est urgent. Nous voulons la croire. Nous la croyons. Mais souvent, on oublie qu'on la croit. C'est que dans le quotidien, autour de nous, comme autour de Greta, le confort est si présent. La menace, on la comprend avec notre tête. Mais notre corps ressent-il le danger? Notre instinct de survie est-il enclenché? A-t-on sincèrement l'impression, dans notre vie en Europe comme au Canada, de sombrer dans le gouffre?

Non, tout va encore bien. Mais *bientôt, très bientôt*, on ressentira l'impact des changements. Pas qu'avec des canicules plus intenses et des hivers étranges, mais avec ce qui pourrait bien prendre les allures d'une apocalypse. Des villes entières sous la mer. Des réfugiés partout, des civilisations brisées, des guerres. Bientôt. Donc, il faut faire la grève maintenant. Il est urgent d'agir.

Greta pointe du doigt l'Amazonie. C'est inquiétant, ce qui se passe en Amazonie. Depuis l'élection de Jair Bolsonaro au Brésil l'an dernier, la déforestation s'est accélérée de manière radicale. Bientôt, nous disent les scientifiques, ce qui reste de la forêt pourrait bien se dégrader en savane. Pour le « poumon de la planète », il sera bientôt trop tard.

Bien sûr, les Autochtones d'Amazonie, eux, ont une perspective différente. Au fil des siècles, une superficie étourdissante de territoire traditionnel est méconnaissable. Les braconniers — légaux ou pas, qu'est-ce que ça change — ont pollué les rivières. De nombreuses cultures en sont bouleversées. Des langues se perdent.

Vous savez, les films américains post-apocalyptiques, où quelques survivants cherchent à se défendre contre des menaces obscures dans une grande ville en ruine? Pour bien des Autochtones de l'Amazonie, c'est déjà la réalité. Là-bas, on ne dit pas bientôt. On dit déjà trop tard. L'apocalypse est déjà passée. On se bat pour que celles et ceux qui y ont survécu n'y passent pas aussi. On se bat avec l'énergie du désespoir. On se sait en danger.

Non, tout va encore bien. Mais bientôt, très bientôt, on ressentira l'impact des changements. Pas qu'avec des canicules plus intenses et des hivers étranges, mais avec ce qui pourrait bien prendre les allures d'une apocalypse.

Greta pointe du doigt le Sahara. C'est inquiétant, la désertification qui s'accélère. Déjà, des peuples entiers n'arrivent plus à vivre des récoltes, et il n'y a plus de pâturage pour les troupeaux. Sept des dix plus grands camps de réfugiés du monde sont en Afrique. Les gens fuient la faim et le manque de ressources, et aussi beaucoup les guerres. Et les guerres, au fond, bien souvent, elles sont pour les ressources. La région du Sahel est déjà profondément déstabilisée. C'est la jeunesse de ces pays-là qui, trop souvent, risque sa vie dans la Méditerranée, dans l'espoir de rejoindre une Europe pourtant fermée. L'énergie du désespoir, disait-on.

Au Bangladesh, c'est environ 700 000 personnes par année qui sont déplacées par les changements climatiques. Le niveau de la mer monte, et la population des côtes n'a d'autre choix que de se réfugier dans les bidonvilles de l'intérieur des terres. En Amérique centrale, la déforestation et la pollution par l'exploitation minière poussent bien des familles à l'exil vers le Mexique et l'Amérique du Nord.

Ici, nos activités économiques ont créé une myriade d'apocalypses pour les populations autochtones, depuis des siècles. En chassant le castor jusqu'à frôler l'extinction pour leur fourrure, on a éliminé leur rôle dans la régulation des rivières: l'eau est devenue stagnante près de plusieurs communautés, les maladies s'y sont multipliées. En chassant le bison jusqu'à leur fin, on a créé une famine, une crise de réfugiés et un déclin de population inouï. Avec les barrages électriques qui inondent des territoires entiers, les mines qui polluent les cours d'eau, et les pipelines qui traversent les forêts, on continue de déstabiliser des civilisations. Les Inuits nous le disent depuis longtemps: le Grand Nord est fragile, il n'est plus comme avant, il est méconnaissable.

La jeunesse de ces peuples-là sonne l'alarme depuis très, très longtemps. Mais on ne les a pas écoutés avant. Il a fallu que Greta apparaisse dans le portrait pour attirer notre attention. Même les plus progressistes d'entre nous se tournent vers Greta et les scientifiques qui répètent: bientôt, très bientôt, il sera trop tard.

Trop tard pour qui? Trop tard pour nous. Oui, même pour nous. Alors, les choses seront graves.

Le truc avec la planète, c'est qu'il n'y en a qu'une. Si l'on attend que nous, nous ressentions le danger; si on se donne comme objectif mondial d'éviter que la Terre se dégrade au point qu'il soit un jour trop tard *même pour nous* — nous aurons inévitablement agi trop tard pour tous. Si on n'écoute que les jeunes qui pourraient venir du quartier, on continuera à sous-estimer grandement l'impact de notre économie sur la planète et ses populations humaines.



L'humoriste américaine Whitney Cummings (à droite) et son alter ego robot. NETFLIX

III TECHNOLOGIE

M^{me} Robot, je présume ?

Les humanoïdes créés à notre image nous ressemblent, sexisme et stéréotypes compris

La robotique croisée à l'intelligence artificielle annonce un nouveau monde rempli de merveilles et de menaces, réelles ou rêvées. Premier d'une série de trois textes : le sexisme appliqué aux robots.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Le robot sexuel humoriste existe maintenant. La poupée gonflée (dans les deux sens) apparaît dans le spectacle solo de l'humoriste américaine Whitney Cummings intitulé *Can I Touch It?* (« Est-ce que je peux y toucher ? »), qui s'inscrit dans la déferlante des spectacles féministes post-mouvement #MoiAussi. La captation vient tout juste d'apparaître sur Netflix.

M^{me} Cummings fait venir sur scène son alter ego de caoutchouc à la toute fin du spectacle. La copie conforme, capable d'interactions vocales, a été réalisée par la « Sex Robot Factory » Realbotix.

Le duo assume un humour noir. Un exemple gênant : M^{me} Cummings dit qu'elle a confié la poupée pendant quelques heures à son fiancé, qui a fini par la tripoter.

« Un robot, c'est une sorte de grande tache de Rorschach, a expliqué la comique dupliquée. Tout le monde peut y projeter ses propres trucs. D'ailleurs, pourquoi ne parle-t-on pas du fait que les robots sexuels existent et que dans 20 ans ils seront partout, comme les iPhones aujourd'hui ? »

Les automates sexuels ont effectivement la cote en vrai comme en fiction. La série *Westworld* montre des Spartacus humanoïdes, dont beaucoup d'esclaves sexuelles, en révolte. L'entreprise créatrice des « RealDolls » a avoué avoir reçu des demandes pour un exemplaire en caoutchouc de M^{me} Cummings. Les commandes, qu'on devine débauchées, ont toutes été refusées pour des raisons

de copyright.

Encore une fois, l'univers artificiel reproduit les qualités et les défauts du monde réel. Les plateformes numériques, les algorithmes, les moteurs de recherche ou les jeux vidéo sont bourrés de préjugés sexistes. Le monde des robots n'échappe pas plus à la règle des stéréotypes que l'humour, et M^{me} Cummings avoue avoir payé sa maison en jouant des clichés.

Des biais cognitifs

D'innombrables recherches ont documenté les biais cognitifs qui attribuent aux femmes des qualités d'interaction chaleureuses et aux hommes des traits d'action. Et maintenant, la création de machines genrées est en train de devenir un champ d'étude de la psychologie.

Une étude franco-suisse publiée en avril dans la revue *Frontiers in Robotics and AI* vient de montrer que la manière dont les androïdes sont perçus diffère même selon leur pays d'origine. Les participants (113 femmes et 13 hommes, tous Français) devaient évaluer les robots provenant supposément de quatre pays (la Russie, l'Espagne, la Turquie et le Canada) selon leur niveau de chaleur et de compétence perçue. Ceux *made in Canada* étaient décrits comme plus chaleureux, tout comme sont perçus les habitants de ce pays.

« Chaque robot a été évalué selon ses traits anthropomorphes et humains, résume la recherche. Comme on pouvait s'y attendre, la chaleur et le niveau de compétence du pays d'origine ont faussé la perception des robots en matière d'attribution de traits sociaux et humains. Nos résultats ont également indiqué que ces effets diffèrent en fonction de la forme anthropomorphique des robots. »

Un rapport diffusé ce printemps par l'UNESCO et EQALS, organisme allemand prônant l'égalité, emprunte le titre *Je rougirais si je le pouvais* à une version de l'assistant vocal Siri d'Apple qui répondait par cette réplique quand les utilisateurs lui donnaient du « *bitch* » ou d'autres insultes sexistes. D'ailleurs, la plupart des aides vocales numériques, dont Alexa (Amazon) et le Google Assistant, reproduisent des voix féminines « à la personnalité docile », note le rapport.

Que faire ?

Il n'y a pourtant rien de naturel dans un robot féminisé vêtu de manière sexy ou dans un humanoïde masculin musclé et agressif. Et si ces représentations existent, il doit bien être possible d'en faire exister d'autres.

Elena Knox, artiste australienne et chercheuse en résidence dans une université japonaise, tente de casser le mauvais moule. « Les robots imitent les humains et, pour l'instant, beaucoup, beaucoup de robots créés par les humains sont très, très genrés, dit-elle au *Devoir*. J'ai donc décidé de m'impliquer pour tenter d'insuffler un peu plus de diversité dans ce monde, au moins en amorçant une conversation et une réflexion de la part des créateurs de ces machines. »

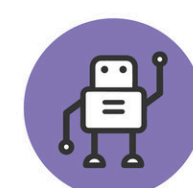
Elena Knox est chercheuse au laboratoire multimédia de la Faculté des sciences et du génie de l'Université Waseda, à Tokyo, depuis plus de deux ans. Elle est la seule femme dans les équipes.

Elena Knox est elle-même une drôle de créature hybride, mi-artistique, mi-technologique. Elle a défendu un doctorat sur le sujet du genre et de la technique. Elle a beaucoup créé, autour du portrait de la femme-machine. Son expo *The Female Is the Future* présentée l'an dernier à Tokyo utilisait des *fem-bots*, des robots femmes, évidemment le moins cliché possible.

« Je me suis beaucoup intéressée aux robots, surtout à l'humanisation des

La facilité est dans le stéréotype. Pour les scientifiques, le plus simple est finalement de créer des robots facilement reconnaissables.

ELENA KNOX



PORTRAITS-ROBOTS

robots, explique la chercheuse interviewée à Weimar, en Allemagne, en marge d'une conférence sur les femmes et les nouvelles technologies. La facilité est dans le stéréotype. Pour les scientifiques, le plus simple est finalement de créer des robots facilement reconnaissables. »

Le mal du mâle

Comment s'explique ce travers ? Une partie de la réponse vient certainement de la dominance mâle dans le secteur technologique. Le secteur de l'intelligence artificielle n'emploie que 12 % de chercheuses, celui du développement des logiciels, 6 %, selon le rapport de l'UNESCO qui recommande de modifier profondément cette culture.

« Je n'ai rien contre les hommes de sciences, nuance M^{me} Knox. Ils font un travail fantastique. Je comprends aussi que, quand tu as un million de problèmes techniques à régler pour faire bouger, entendre, voir et se déplacer un robot, tu décides d'y aller au plus simple pour la représentation de cette machine complexe. Mais en tant que femme et en tant qu'artiste, je veux briser ce cycle et cesser cette reproduction en agissant sur la ligne de front de la technologie. »

Seulement, le temps presse. Le modèle sexiste s'étend et il pourrait être bientôt très difficile de s'en débarrasser, autant que dans la vie réelle, quoi.

« À l'heure actuelle, les robots humanisés sont encore rares, conclut Elena Knox. Ils restent dans une sphère expérimentale de recherche et de développement. Quand on va commencer à les reproduire massivement, on va vite atteindre un point critique de non-retour. Nous vivons donc un moment crucial de ce point de vue. »

À lire demain : *Qui pourra arrêter les robots tueurs ?*

Notre journaliste a séjourné à Weimar en juin à l'invitation du Goethe-Institut.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.